

Comment appliquer la règle des 1 km pendant le confinement ?



Comment appliquer la règle des 1 km pendant le confinement ?

Demain mercredi 11 novembre, jour férié, le temps devrait être clément et vous inciter à la promenade.

Mais attention, l'attestation dérogatoire qu'il faut remplir pour mettre le nez dehors désormais mentionne des "**déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile**, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie".

C'est donc dans ce périmètre qu'une heure par jour, il est possible de prendre l'air, d'aller se dégourdir les jambes, de sortir avec ses enfants ou de promener son animal de compagnie.

Comment savoir si la distance parcourue se trouve à moins de 1 km de chez moi ?

Depuis le confinement de mars et avril, une multitude d'outils permet d'effectuer des calculs, de dessiner des périmètres sur des cartes ou d'élaborer un itinéraire adéquat.

Comment choisir le meilleur outil parmi tous ceux qui vous sont proposés ?

Covidradius fait partie des sites les plus connus.

Imaginé par deux étudiants ingénieurs de Grenoble lors du 1er confinement, il est très simple d'utilisation.

L'outil vous demande juste de fournir votre adresse et immédiatement deux zones apparaissent, une zone vol d'oiseau et la zone qui prend en compte la topographie.

Petits plus : votre portable se met à vibrer quand vous sortez de la zone qui est autorisée et dès que vous actionnez l'appli, un compte à rebours d'une heure se met en route !

La première demi-heure, il est vert, puis jaune et se met en rouge quand il ne vous reste qu'un quart d'heure!

Le site officiel du gouvernement, **Géoportail**, permet lui aussi de calculer un périmètre de 1 km autour d'un point, moyennant quelques manipulations;

Après avoir accédé aux outils cartographiques en cliquant en haut à droite sur la petite clé plate, il vous suffit de cliquer sur l'onglet "mesures" puis de choisir l'option "calculer une isochrone". Ensuite, vous entrez votre adresse, vous sélectionnez le bouton "isodistance" en rentrant "1" et vous choisissez le mode piéton avant d'appuyer sur le bouton "calculer".

L'outil est plutôt intelligent puisqu'il délimite directement un périmètre défini en fonction du paysage, de l'aménagement ou de la topographie du territoire,

ESRI France propose aussi une carte sur laquelle le périmètre de 1 km est directement configuré. Il vous suffit d'entrer directement votre adresse.

Une double visualisation est proposée : la première est le rayon théorique de distance autour du domicile, à vol d'oiseau et la seconde est le périmètre accessible à pied en prenant en compte les zones inaccessibles.

D'autres sites encore permettent d'effectuer des calculs similaires.

Alors, à vos baskets et bonne promenade !



Crédit photos : Esri France et Office de Tourisme d'Artagnan en Fezensac